

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 10 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Sioule et Morge se sont réunis à Saint-Pardoux, à la Salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Mixte, Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 04 juin 2026**MIS EN LIGNE LE**

**Nombre de votants** : en exercice : 197  
Présents : 169 Pouvoirs : 5  
Votants : 174 (dont 5 procurations)

**17 JUIN 2026***CCPL = Communauté de Communes Plaine Limagne**CCCSM = Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge*

**Présents** : Vincent ESCARZAGA (AIGUEPERSE et CCPL); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Yacine RYAD (ARTONNE et CCPL); Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Pierre BOILEAU (AYAT SUR SIOULE); Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT et CCPL); Maxence MATHILLON (BAS ET LEZAT et CCPL); Jean-Noël DUFOUR (BLOT L'EGLISE et CCCSM); Jacques LATALLERIE (BLOT L'EGLISE et CCCSM); Jean-Charles BRUN (BUSSIERES ET PRUNS); Emmanuelle JALENQUES (BUSSIERES ET PRUNS); Louis VACQUANT (BUSSIERES PRES PIONSAT); Ilse DIJKMEIJER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Vicky RATNIK (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Jérôme GRAND (CHAMPS et CCCSM); Grégory ROUBY (CHAMPS et CCCSM); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Sylvie COUFORT (CHAPTUZAT et CCPL); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES et CCCSM); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES et CCCSM); Claude GUERRIER (CHÂTEAU SUR CHER); Jean-Yves NOUZILLE (CHATEAUNEUF LES BAINS et CCCSM); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS et CCCSM); Flavien COURSON (COM COM COMBRAILLES SIOULE ET MORGE); Guillaume JOUANADE (COM COM COMBRAILLES SIOULE ET MORGE); Jean-Pierre CESSAC (COM COM PLAINE LIMAGNE); Christophe CLEMENTE (COM COM PLAINE LIMAGNE); Claude DENIER (COM COM PLAINE LIMAGNE); Carmen FUENTES (COM COM PLAINE LIMAGNE); Brigitte LE CHEVILLIER (COM COM PLAINE LIMAGNE); Eric ROUSSEAU (COM COM PLAINE LIMAGNE); Leslie CHAGNON MAZUEL (COMBRONDE et CCCSM); Etienne ONZON (COMBRONDE et CCCSM); Jean-François TIXIER (DURMIGNAT); Jérémie BIGAY (EFFIAT et CCPL); Marc CARRIAS (EFFIAT et CCPL); Josiane GRAND (GOUTTIERES); Jean-Louis HECHT (GOUTTIERES); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND et CCCSM); Jean-Luc PORTE (JOZERAND et CCCSM); Elie CHAFFRAIX (LA CELLETTE); Xavier LIPMAN (LA CROUZILLE); Jérôme RAYMOND (LA CROUZILLE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Christian VIALON (LAPEYROUSE); Annelise DURON (LE QUARTIER); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS et CCCSM); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS et CCCSM); André BROMONT (LISSEUIL et CCCSM); Anne MROZEK (LISSEUIL et CCCSM); Marc BAFOIL (MANZAT et CCCSM); Olivier COUCHARD (MANZAT et CCCSM); Maxime DUBOIS (MARCILLAT et CCCSM); Romain MALCOURANT (MARCILLAT et CCCSM); Audrey FIRMIN (MENAT); Christian MAZEROLLE (MENAT); Jean-Jacques BEAUMONT (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Grégory BONNET (MONTCEL et CCCSM); Jean-François PORTE (MONTCEL et CCCSM); David CARRIAS (MONTPENSIER); Florian CHANET (MONTPENSIER et CCPL); Jérôme TAMBOIS (MOUREUILLE); Sébastien CAVARD (NEUF EGLISE); Alain SAUVAGNAT (NEUF EGLISE); Lionel MULLER (PONTGIBAUD); Marc ROUX (PONTGIBAUD); Mathieu CAMUS (POUZOL et CCCSM); Julie LAURENT (POUZOL); Natacha SALLES (QUEUILLE); Robin THOR (QUEUILLE et CCCSM); Christine DESMOT (RIOM LIMAGNE ET VOLCANS); François LARDY (RIOM LIMAGNE ET VOLCANS); Aurélie BOGEARD (ROCHE D'AGOUX); Laurent PERRIER (ROCHE D'AGOUX); Grégoire CHALUS (SAINT AGOULIN); Michel GUIGNABODET (SAINT ANGEL et CCCSM); Joëlle ROUSSELET (SAINT ANGEL et CCCSM); Pierre MONTEIL (SAINT ELOY LES MINES); Céline LAFARGE-HIVET (SAINT GAL SUR SIOULE); Eric MARTIN (SAINT GAL SUR SIOULE); Frédéric GIRARD (SAINT GENES DU RETZ); Carlos RODRIGUES (SAINT GENES DU RETZ); Damien RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS et CCCSM); Viladej VILAYLACK (SAINT GEORGES DE MONS et CCCSM); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Monique ROUSSET (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Jérémy DESBORDES

(SAINT HILAIRE LA CROIX et CCCSM) ; Michel PAGÈS (SAINT HILAIRE LA CROIX et CCCSM) ; Patrick PEIGNEUX (SAINT JULIEN LA GENESTE) ; Christophe SARRE-COMBEMOREL (SAINT JULIEN LA GENESTE) ; Pierre TIXIER (SAINT MAIGNER) ; Christophe DELOUCHE (SAINT MAURICE PRES PIONSAT) ; Lionel FAURE (SAINT MAURICE PRES PIONSAT) ; Olivier KNIPPING (SAINT MYON et CCCSM) ; Paul LASSET (SAINT MYON et CCCSM) ; Laurene LESCURE (SAINT PARDOUX et CCCSM) ; Dominique POUZOL (SAINT PARDOUX et CCCSM) ; Jérémy LAMADON (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE et CCCSM) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT et CCCSM) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT et CCCSM) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Stéphane ZALAI (SAURET BESSERVE) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Corinne CHAGNON-CORNARDEAU (TEILHET) ; Olivier SMOLARECK (TEILHET) ; Brigitte BILLEBAUD (VENSAT et CCPL) ; Patrick LAURENT (VENSAT et CCPL) ; Gilles BERNARD (VERGHEAS) ; Jacqueline ESCUIT (VERGHEAS) ; Eric FORICHON (VIRLET) ; Jean-Pierre MARTINET (VIRLET) ; Laurent GUILPAIN (VITRAC et CCCSM) ; Jean-Luc MONOT (VITRAC et CCCSM) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Philippe DUDYSK (YOUX)

Absents ayant donné procuration :

André BELIN (Durmignat) ayant donné procuration à Jean-François TIXIER (Durmignat)

Bernadette DESNOTTES (Saint Quintin sur Sioule et CCCSM) ayant donné procuration à Loïc BOULAIS (Saint Quintin sur Sioule et CCCSM)

Michelle MARIN (Le Quartier) ayant donné procuration à Annyse DURON (Le Quartier)

Jean Noël MONCELON (Saint Eloy les Mines) ayant donné procuration à Pierre MONTEIL (Saint Eloy les Mines)

Monsieur Pierre BOILEAU a été élu secrétaire de séance.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT A LA SEMERAP**

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de désigner les représentants du Syndicat au sein des instances de la SEMERAP :

- 1 représentant aux assemblées générales des actionnaires,
- 1 représentant au comité de contrôle analogue,
- 5 représentants au conseil d'administration de la SEMERAP.

Pour le représentant aux assemblées générales des actionnaires, le Président propose de désigner M. Luc CAILLOUX.

Il n'y a pas d'autre candidat.

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré, avec :**

**165 voix pour**

**2 voix contre**

**6 abstentions**

**Et 1 délégué ne prenant pas part au vote**

- **DESIGNE** Luc CAILLOUX comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP.

Pour le représentant au comité de contrôle analogue, le Président propose de désigner M. Marc CARRIAS.

Il n'y a pas d'autre candidat.

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré, avec :**

149 voix pour  
16 voix contre  
8 abstentions  
Et 1 délégué ne prenant pas part au vote

- **DESIGNE** Marc CARRIAS comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.

Pour les **5 représentants au conseil d'administration**, le Président propose de désigner :

Grégory BONNET  
Jérôme BOREL  
Marc CARRIAS  
Luc CAILLOUX  
Pierre MONTEIL

Il n'y a pas d'autres candidats.

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, avec :

167 voix pour  
0 voix contre  
4 abstentions

Et 3 délégués ne prenant pas part au vote

- **DESIGNE** comme suit les 5 représentants au conseil d'administration de la SEMERAP :

Grégory BONNET  
Jérôme BOREL  
Marc CARRIAS  
Luc CAILLOUX  
Pierre MONTEIL

Il est également demandé aux membres du Comité Syndical :

- de préciser s'ils autorisent les représentants désignés comme administrateurs à assurer la fonction de Président, de Vice-Président ou à occuper toute fonction qui pourrait leur être confiée par le conseil d'administration de la SEMERAP,
- de fixer le montant maximum des rémunérations ou indemnités susceptibles d'être perçus par les nouveaux représentants du Syndicat au sein du conseil d'administration de la SEMERAP.

Pour information, par délibération du 12 septembre 2020, le Comité Syndical avait fixé les montants maximum susceptibles d'être perçus par les nouveaux représentants du Syndicat au sein du conseil d'administration de la SEMERAP, de la façon suivante :

- Pour les fonctions au sein du conseil d'administration de la SEMERAP : rémunération brute annuelle maximale de 17 064 € pour le Président et de 5 000 € pour les Vice-Présidents, le Secrétaire du conseil d'administration ou les membres du bureau, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP,
- Au titre de membre du conseil d'administration : indemnité de 100 € bruts par présence en réunion.

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, avec :

163 voix pour  
4 voix contre  
6 abstentions  
Et 1 délégué ne prenant pas part au vote

- **AUTORISE** les représentants désignés comme administrateurs à assurer la fonction de Président, de Vice-Président ou à occuper toute fonction qui pourrait leur être confiée par le conseil d'administration de la SEMERAP.

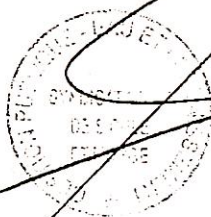
**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, avec :

151 voix pour  
8 voix contre  
14 abstentions

Et 1 délégué ne prenant pas part au vote

- **DECIDE** de fixer le montant maximum des rémunérations ou indemnités susceptibles d'être perçus par les nouveaux représentants du Syndicat au sein du conseil d'administration de la SEMERAP de la façon suivante :
- Pour les fonctions au sein du conseil d'administration de la SEMERAP : rémunération brute annuelle maximale de 17 064 € pour le Président et de 5 000 € pour les Vice-Présidents, le Secrétaire du conseil d'administration ou les membres du bureau, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP,
  - Au titre de membre du conseil d'administration : indemnité de 100 € bruts par présence en réunion.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
Le 10 juin 2026

Le Président,  
Grégory BONNET